



Nationalité française pour avoir un cdi

Par **sara260**, le **02/04/2012** à **21:31**

Bonjour,

je vous pose cette question pour une amie,

Son mari, qui est en France depuis plusieurs années avec une carte de séjour, a fait une demande de nationalité Française afin d'obtenir un CDI, car il aura un statut de fonctionnaire. En effet, chez ce même employeur (une mairie) il a eu 2 Cdd mais il ne peuvent plus lui renouveler, il doit avoir la nationalité française afin d'avoir le CDI.

Cependant sa demande à été refusé pour 2 raisons:

- Sa femme n'ayant pas beaucoup de revenu
- et lui n'ayant pas de CDI.

Mais il ont 4 enfants à charge donc 2 petit de moins de 6 ans donc sa femme ne travail pas car elle élève ses enfants, de plus lui a besoin de cette nationalité pour obtenir un CDI.

Y aurait il un recours possible ou une loi afin qu'il puisse obtenir sa nationalité?

Je vous remercie par avance
Cordialement,

Par **youris**, le **02/04/2012** à **22:49**

bjr,

pas besoin d'avoir la nationalité française pour obtenir un cdi.

il suffit de posséder un titre de séjour permettant de travailler.

cdt

Par **sara260**, le **03/04/2012** à **17:58**

Oui mais en faites comme c'est à la mairie je ne sais pas pourquoi ils ont besoin de la nationalité,
ils ont pas pu faire autrement.

Par **youris**, le **03/04/2012** à **18:07**

bjr,
si c'est pour un emploi ou la nationalité française est nécessaire, le problème est différent.
dans le premier message vous parlez de patron et maintenant vous parlez de mairie, je ne comprends plus !
cdt

Par **sara260**, le **04/04/2012** à **10:21**

bonjour,
en fait j'avais mal compris ce que m'avait dit mon amie,
en fait son patron c'est la mairie si vous voulez il lui faut la nationalité car il aura un statut de fonctionnaire.